

Dénominations de voies

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de dénominations suivantes :

Nouveau lotissement du «Vallon du Point du Jour»

En raison du caractère champêtre du lieu et afin de donner de la cohérence à l'ensemble des dénominations proposées, il a été imaginé de choisir des titres d'ouvrages à caractère agreste, inspirés par Besançon et dans le même esprit, des titres d'œuvres picturales conservées dans les collections de notre Musée des Beaux-Arts.

Cette démarche directement en rapport avec le patrimoine littéraire et muséographique de notre ville nous semble originale dans le contexte des dénominations de voies bisontines et adaptée à cet endroit :

- * Voie n° 1 - rue **des feuilles d'automne** (Victor Hugo)
- * Voie n° 2 - rue **de la retraite sentimentale** (Colette)
- * Voie n° 3 - rue **de l'herbe d'avril** (Romain Roussel)
- * Voie n° 4 - rue **du fidèle berger** (Alexandre Vialatte)
- * Voie n° 5 - rue **des jardins de Cythère** (Pierre-Adrien Paris)
- * Voie n° 6 - rue **de la sieste champêtre** (Gustave Courbet)
- * Voie n° 7 - rue **des grands Cyprès** (J.H. Fragonard)
- * Voie n° 8 - rue **du Champ de Blé** (Raoul Dufy)
- * Voie n° 9 - rue **du bouquet de soleils** (Henri Matisse)
- * Voie n° 10 - rue **du Zéphyr** (Simon Vouët)

Domaine des Monts de Bregille

Ces voies, en impasse, desservent trois nouveaux immeubles, soit trente logements.

Dans ce secteur les rues sont déjà dédiées à des personnes qui se sont illustrées pendant la période révolutionnaire et au début du XIX^{ème} siècle.

Aussi, est-il proposé :

* **Rue Olympe de Gouges**, féministe, écrivain, auteur de la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

* **Rue Sophie Trébuchet**, mère de Victor Hugo

ZAC de la Mouillère

Par référence à la topographie ancienne du lieu, il est proposé pour :

- la voie desservant les immeubles en cours de construction :

* **allée de l'île aux moineaux** (île située au milieu du Doubs, face à ces immeubles).

- le passage piétonnier reliant la promenade Micaud à la rue des Fontenottes

* **passage du bastion de Bregille** (en référence aux vestiges mis à jour récemment en ce lieu).

Par ailleurs, à l'occasion des cérémonies de commémoration du 60ème Anniversaire de la Libération de notre Ville et sur proposition d'un groupe de travail formé avec les représentants des associations de combattants et victimes de guerre, il vous est proposé de dénommer :

- **A Chaudanne**, le site du monument dédié aux combattants américains, ayant libéré la Ville : Esplanade de la 3^{ème} Division d'Infanterie Américaine

- **Aux Glacis**, l'espace vert sur lequel est érigé le monument en hommage aux combattants étrangers dans la Résistance : Esplanade Lieutenant-Colonel Joseph BARTHELET dit «Boulaya», Chef des maquis de Franche-Comté (chef de la SRD2), fortement impliqué dans la libération de Besançon.

Cet hommage compléterait ceux déjà rendus aux principaux chefs de résistance les Colonels MAURIN et Max VUILLEMIN.

«M. LE MAIRE : Nous vous proposons, pour changer un peu avec les noms que nous avons donné ces dernières années aux rues, de faire quelque chose de très poétique, en lien avec la grande qualité littéraire de notre ville. On va retrouver là un peu «Le Besançon littéraire» édité il y a quelques années. Donc nous avons demandé à notre service du patrimoine, à notre Gaston Coindre local et à d'autres de nous faire des propositions. Dans un premier temps j'ai été un peu surpris ; je me suis dit que je n'aimerais pas habiter rue de la retraite sentimentale, et après on m'a dit : la rue du fidèle berger, c'est mieux, la rue du champ de blé, pour Didier c'est bien, on y mettra des banquiers parce qu'il y a du blé, mais après, tout compte fait, j'ai trouvé cela pas mal. Il faudra inscrire rue des feuilles d'automne, mais faire le rapprochement avec l'auteur, ici Victor Hugo, la retraite sentimentale avec Colette, on mettra par exemple : œuvre majeure de Colette, indiquer pourquoi on a appelé cette rue de la retraite sentimentale.

Ensuite, pour le domaine des Monts de Bregille, il y aura la rue Olympe de Gouges qui est, vous le savez, une féministe écrivain auteur de la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne et la rue Sophie Trébuchet qui, chacun le sait, est la mère de Victor Hugo.

Concernant la ZAC de la Mouillère, on a voulu prendre des noms qui rappellent la topographie ancienne des lieux avec l'allée de l'île aux moineaux puisque l'île en face est l'île aux moineaux et le passage du bastion de Bregille.

A Chaudanne il y aura le site du monument qui sera dédié aux combattants américains, ça s'appellera l'esplanade de la 3^{ème} division d'infanterie américaine, nous l'inaugurerons le 8 septembre et aux Glacis, l'esplanade du Lieutenant-Commandant Joseph BARTHELET.

Par rapport à ça, je voudrais vous préciser que nous avons beaucoup de demandes pour effectivement donner des noms de rues à d'anciens résistants et il y en a eu beaucoup. Nous avons dénommé trois rues : rue du Colonel MAURIN qui était le n° 1 des FFI, rue du Lieutenant-Colonel BARTHELET, c'était le n° 2 dont le fils d'ailleurs est maire d'une commune de Moselle et rue Max VUILLEMIN, c'était le n° 3. Je vous propose d'arrêter là, parce que ça perdrait de la valeur et parce qu'au-delà du nom-même de Max Vuillemin, de Barthelet ou de Maurin, on veut honorer l'ensemble des patriotes résistants et après cela deviendrait ingérable. C'est la décision que j'ai prise en votre nom et j'espère que vous la ratifierez.

Mme Claire CASENOVE : Je voulais vous remercier parce que je constate que vous faites de louables efforts pour rattraper le retard que je vous avais signalé il y a quelque temps concernant les noms de femmes. Néanmoins vous ne pouvez pas vous empêcher de retomber dans votre ornière machiste en n'imaginant pas qu'une femme puisse exister si elle n'est pas la femme, la sœur, la mère d'un homme connu. Alors merci Monsieur le Maire parce que Sophie TREBUCHET est quand même sympa mais enfin, si elle n'est que mère de Victor Hugo...

M. LE MAIRE : Je ne garderai que la première partie de votre propos, les remerciements. Simplement, quand on dit Lieutenant-Colonel VUILLEMIN, on précise humaniste, on dit qui il était, on le situe. Si vous mettez Sophie TREBUCHET, citoyenne française, ça n'a pas le même sens que de dire qu'elle était la mère de Victor Hugo.

Mme Claire CASENOVE : Pourquoi pas ? Non !

M. LE MAIRE : On pourrait mettre Sophie TREBUCHET, mère de famille, mais ça n'a pas de sens, là non plus. Tout comme je disais à mon ami Didier GENDRAUD tout à l'heure, je crois qu'il ne faut pas voir le mal partout. Il n'y a pas de dérive machiste, d'ailleurs je suis comme tous ici nous vous aimons beaucoup Mesdames.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Madame CASENOVE, je pense qu'on peut aborder les choses en regrettant qu'il n'y ait pas assez de femmes ou alors qu'on leur donne des explications pour qu'elles soient reconnues, ce n'est pas aussi simple que ça. On a été un certain nombre ici à essayer de faire des efforts, je peux vous assurer que si on ne se lance pas tous ensemble, je ne dirai pas toutes, mais tous ensemble pour le faire, on n'y arrivera pas. Je vais vous expliquer comment cela se passait quand j'étais au Gouvernement. On avait l'obligation pour la Légion d'Honneur, l'Ordre National du Mérite, qu'il y ait autant d'hommes que de femmes. Mais les demandes qui nous arrivaient n'étaient pour ainsi dire que pour des hommes. Le seul moyen qu'on avait de rééquilibrer en fin de compte c'était de supprimer des Légions d'Honneur à des hommes dans la liste pour être sûr que les femmes soient assez nombreuses. C'est donc un travail à mener pour changer les mentalités, ce n'est pas une question de machisme et il faut reconnaître que même nous les femmes parfois, ne pensons pas à proposer des noms de femmes qui auraient de l'intérêt.

M. LE MAIRE : Nous continuerons non pas cet effort mais ce juste travail de réflexion pour faire en sorte qu'il y ait plus de noms de femmes attribués aux rues de Besançon, mais je ne suis pas sûr que dans le cadre de mes mandats municipaux j'arriverai à rétablir la parité car il y a un peu de retard».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les dénominations qui lui sont proposées.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.